

Plan Stratégique

Prévention et Protection de l'Enfance

2014

-

2018



Validé

par le CA du 19 décembre 2013

par le Bureau du 20 mai 2014

SOMMAIRE

CHAPITRE I - L'ARSEAA, PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	p. 2
1. L'ASSOCIATION	p. 2
2. LES POLES, ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ARSEAA	p. 3
CHAPITRE II - LA PLACE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AU SEIN DE L'ARSEAA	p. 5
CHAPITRE III - LE PLAN STRATEGIQUE PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE	p. 6
1. POURQUOI UN PLAN STRATEGIQUE PROTECTION DE L'ENFANCE ?	p. 6
2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE PROTECTION DE L'ENFANCE	p. 6
CHAPITRE IV - LES AXES DU PLAN STRATEGIQUE	p. 8
1. LES AXES STRUCTURANTS	p. 8
<i>Axe 1 - La qualité au sein des structures et dispositifs</i>	<i>p. 8</i>
<i>Axe 2 - L'accès au droit</i>	<i>p. 9</i>
<i>Axe 3 - Prendre soin</i>	<i>p. 10</i>
2. LES AXES D'ORIENTATION PRIORITAIRES	p. 11
<i>Axe 4 - Le soutien à la parentalité</i>	<i>p. 11</i>
<i>Axe 5 - La préparation à l'autonomie</i>	<i>p. 12</i>
<i>Axe 6 - La prévention à la santé et l'éducation pour la santé</i>	<i>p. 13</i>
<i>Axe 7 - Les spécificités de l'accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers</i>	<i>p. 13</i>
<i>Axe 8 - Le partenariat et le travail en réseau</i>	<i>p. 14</i>
3. LES AXES OPERATIONNELS	p. 14
<i>Axe 9 - Adapter, renforcer et diversifier l'offre de service</i>	<i>p. 14</i>
<i>Axe 10 - Accompagner la mise en œuvre du plan stratégique Prévention et Protection de l'enfance</i>	<i>p. 17</i>
CHAPITRE V - L'OFFRE ACTUELLE ET PROJETEE	p. 20
CHAPITRE VI - LE SUIVI ET LE PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE	p. 24
LES ANNEXES	p. 26

CHAPITRE I

L'ARSEAA - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1. L'ASSOCIATION

Créée en 1943, l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1996 qui œuvre dans les secteurs sanitaire, médico-social, social et de la formation.

Quotidiennement, ce sont 1500 professionnels qui accueillent plus de 9000 personnes au sein des 67 établissements et services de l'ARSEAA regroupés en 11 pôles et de deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) implantés sur plus de 70 sites géographiques en région Midi-Pyrénées.

Ces établissements et services couvrent pratiquement toutes les catégories d'autorisations (ITEP, IME, SES-SAD, CMPP, CMP, CATTP, Hôpitaux de jour, AED, AEMO, dispositif de Prévention Spécialisée, MAS, Foyers de Vie, Foyers Occupationnels et d'Hébergement, FAM, ESAT, SAVS, Résidences pour personnes en situation de handicap, Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), Centre Provisoire d'Hébergement, etc.). L'ARSEAA intervient dans le secteur de la formation, au travers de son pôle Institut Saint-Simon (Formations en Travail Social) et de son Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé (CFAS) rattaché au pôle Social (prévention-insertion/formation).

Soucieuse d'apporter des réponses adaptées à l'évolution des besoins des publics et à la complexité des problématiques, en cohérence avec le Plan Régional de Santé et les schémas, et de faire face aux importants enjeux et mutations des secteurs social, médico-social, sanitaire et de la formation, l'ARSEAA s'est engagée dans une révision complète de son mode de fonctionnement :

- *au niveau associatif* : statuts révisés, complétés par le Règlement Intérieur Associatif ; nouveau Règlement Général de Fonctionnement ; Document Unique de Délégation ; Plan d'Action et de Développement Associatif,
- *au niveau des établissements* : démarche associative d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité, mise en place des pôles, engagement dans une démarche CPOM prévoyant une diversification et une restructuration de l'offre de service,
- *au niveau du siège social* : renforcement du positionnement de la Direction Générale vers les fonctions stratégiques suivantes : accompagnement et développement de projets, appui et conseil aux établissements et services, contrôle interne.

2. LES POLES, ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ARSEAA

L'implantation des pôles, établissements et services de l'ARSEAA, est présentée ci-après. Le détail de chaque autorisation sera disponible dans le document annexe (Cf. document joint, intitulé "L'ARSEAA, ses pôles, établissements et services").

LES PÔLES ARSEAA EN MIDI-PYRÉNÉES¹

1 : Hors Haute-Garonne

TARN-ET-GARONNE

MEDICO-SOCIAL ADULTES
Handicap mental

POLE ADULTES HENRI CROS
1 ESAT
1 Foyer d'Hébergement
1 Foyer Occupationnel
1 SAVS
1 FAM
1 section Handicapés Vieillissants
1 section Maison de Retraite

POLE POUSINIÉS - BORDENEUVE
1 ESAT
1 Foyer d'Hébergement
1 Foyer de Vie
1 SAVS
1 SAMSAHP
1 FAM
1 section Handicapés Vieillissants
1 section Maison de Retraite

SOCIAL
Prévention - Formation - Insertion

POLE SOCIAL - DEFI/CFAS Relais
1 antenne

LOT

MEDICO-SOCIAL ENFANTS/ADOLESCENTS
*Déficience intellectuelle
Troubles du Caractère et du Comportement*

POLE LOTOIS
1 IME
1 CAMSP
1 SESSAD

MEDICO-SOCIAL ADULTES
Handicap mental

POLE LOTOIS
1 ESAT

PROTECTION DE L'ENFANCE

POLE LOTOIS
1 Dispositif "AEMO/AED"

HAUTES-PYRÉNÉES/GERS/ARIÈGE

MEDICO-SOCIAL ENFANTS/ADOLESCENTS
*Troubles du Caractère et du Comportement
Troubles du Développement
psycho-affectif ou cognitif
Déficiences Auditives
Troubles Spécifiques de l'Apprentissage*

POLE BEROÏ (65/32)
1 ITEP
1 CMPP
1 SESSAD
2 SESSAD spécifiques

SOCIAL
Prévention - Formation - Insertion

POLE SOCIAL - DEFI/CFAS Relais
1 antenne (09)

FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL
Formations Initiale et Continue

POLE INSTITUT SAINT-SIMON
1 antenne (65)



TARN

PROTECTION DE L'ENFANCE

MECS "LUCIE AUBRAC"
1 Maison d'Enfants à Caractère Social
avec 1 SEJ

SOCIAL
Prévention - Formation - Insertion

POLE SOCIAL - DEFI/CFAS Relais
1 antenne

FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL
Formations Initiale et Continue

POLE INSTITUT SAINT-SIMON
1 antenne

LES PÔLES ARSEAA EN HAUTE-GARONNE

SANITAIRE

Pôle Guidance Infantile (PGI)
*Secteur III de Psychiatrie
Infanto-Juvenile*

- 4 Hôpitaux de Jour
- 11 CMP
- 4 CATT
- 1 dispositif de psychiatrie de
liaison en périnatalité
(3 cliniques)
- AED spécialisée

SOCIAL

Pôle Social

Prévention - Formation - Insertion

- 1 CADA
- 1 CPH
- 1 dispositif Prévention Spécialisée
- 1 CTAS
- 1 centre de Formation/Insertion

MEDICO-SOCIAL ADULTES

Pôle Adultes 31
Handicap mental

- 1 FAM
- 2 Foyers de Vie
- 1 MAS

MEDICO-SOCIAL ENFANTS/ADOLESCENTS

Pôle IME 31 (IME 31)

Déficiences légères, moyennes & sévères

- 2 IME
- 1 section TED
- 1 SESSAD (2 antennes)

Pôle Collectif Saint-Simon (CSS)

*Troubles du Caractère et du Comportement
Troubles du développement
psycho-affectif ou cognitif*

- 1 ITEP
- 1 CMPP (4 antennes)
- 1 Prévention Petite Enfance
- 1 lieu d'accueil Enfants/Parents
(8 sites sur le Muretain)

Pôle Rives Garonne (PRG)

Troubles du Caractère et du Comportement

- 4 ITEP
- 1 SESSAD (5 antennes)

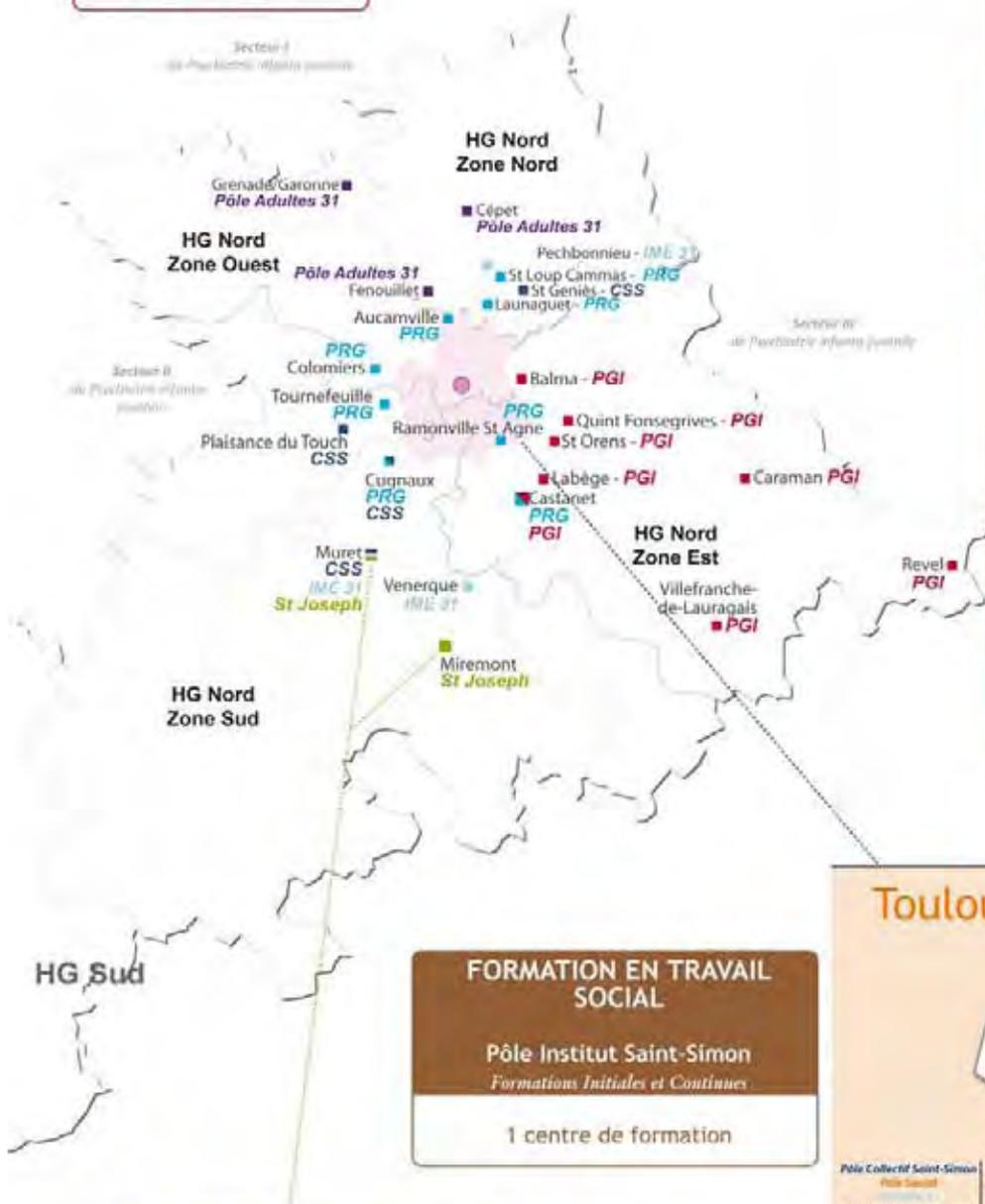
FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL

Pôle Institut Saint-Simon
Formations Initiales et Continues

- 1 centre de formation

PROTECTION DE L'ENFANCE Saint-Joseph

- 1 Maison d'Enfants à Caractère Social
(MECS)



CHAPITRE II

LA PLACE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AU SEIN DE L'ARSEAA

L'ARSEAA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte) intervient dans les champs :

- Médico-social Enfants (ITEP, IME, SESSAD, CMPP et CAMSP) ;
- Médico-social Adultes (ESAT, Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie, Foyer Occupationnel, Foyer d'Accueil Médicalisé, MAS, SAVS, SAMSAHP, Adultes handicapés vieillissants) ;
- Sanitaire - III^{ème} secteur de psychiatrie infanto-juvénile (CMP, CATTP, Hôpital de Jour) ;
- Social (CFAS, insertion 31, CADA-CPH) ;
- Formations en Travail Social ;
- Protection de l'Enfance (MECS, AEMO-AED, dispositifs de prévention spécialisée).

Les missions de Protection de l'Enfance sont assurées au sein de l'ARSEAA par :

- la MECS Saint-Joseph de Miremont (31),
- la MECS Lucie Aubrac de Gaillac (81),
- le service AEMO-AED rattaché au pôle Lotois (46),
- le service AED rattaché au pôle Guidance Infantile (31),
- et le service de prévention spécialisée "Circuits Jeunes" rattaché au pôle Social (31).

En outre, l'ensemble des pôles et établissements de l'ARSEAA sont également concernés par la Protection de l'Enfance. En effet :

- Les structures sociales, médico-sociales et sanitaires du secteur Enfance accueillent une proportion significative de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection (évaluée en 2013 entre 25 et 30 %, selon les structures).
- Les pôles médico-sociaux du secteur Adultes accueillent certains résidents dont les enfants bénéficient d'une mesure de protection.
- L'ensemble des structures peuvent être amenées à transmettre des "informations préoccupantes" au Conseil Général ou au Procureur de la République, selon les cas.
- Le Pôle Institut Saint-Simon est concerné par la Protection de l'Enfance au titre des formations en Travail Social et de la formation continue ;
- Le Pôle Social avec le Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé (CFAS) ;
- Chaque citoyen est concerné par la Protection de l'Enfance.

CHAPITRE III

LE PLAN STRATEGIQUE PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

1. POURQUOI UN PLAN STRATEGIQUE PREVENTION & PROTECTION DE L'ENFANCE ?

➤ **Pour répondre à la volonté de l'ARSEEA de :**

- conforter, soutenir et renforcer la place donnée à la Protection de l'Enfance en son sein ;
- répondre à l'axe 1 du Plan d'Action et de Développement Associatif (PADA) "*Développer et adapter les activités de l'association pour répondre aux nouveaux enjeux de l'environnement*" ;
- créer une dynamique inter pôles et établissements autour de cette mission, amorcée dans un premier temps, par la constitution d'un groupe de travail ;
- déterminer, à moyen terme, les axes précis de la politique associative dans ce domaine, déclinés en plan stratégique pluriannuel.

➤ **Pour prendre en compte dans nos organisations et nos pratiques, les nouvelles orientations législatives et notamment celles introduites dans la Loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance :**

- Développement de la prévention, désormais partie intégrante de la mission de Protection de l'Enfance.
- Renforcement et amélioration des droits de l'enfant et de sa famille - contractualisation entre les services départementaux et les titulaires de l'autorité parentale (Projet Pour l'Enfant co-signé).
- Soutien à la parentalité comme pierre angulaire de l'intervention à domicile et dans la diversification et l'assouplissement des modalités d'accueil.
- Diversification des actions, des modes d'intervention et modes d'accueil.

➤ **Pour prendre en compte les orientations départementales définies dans le cadre des schémas.**

➤ **Pour avoir une vision partagée à 5 ans de la mise en perspective de notre activité, à échanger et négocier avec les autorités départementales**

➤ **Et ce, dans un souci permanent de recherche d'amélioration de la qualité.**

2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE

Ce plan stratégique Prévention et Protection de l'Enfance 2014-2018, est le fruit d'un travail concerté et participatif¹.

Un groupe de travail "Prévention et Protection de l'Enfance" a été constitué. Composée de 16 membres représentant les structures associatives intervenant dans ce domaine, mais aussi dans d'autres secteurs (liste en annexe 5), ce groupe a vocation à constituer un "Groupe Ressources Associatif", contribuant ainsi à :

- renforcer la culture Prévention et Protection de l'Enfance au sein de l'ARSEEA ;
- affirmer la place majeure des missions de Protection de l'Enfance dans la palette de l'offre de service de l'ARSEEA.

La méthodologie déployée a permis au groupe de travail :

- d'établir un état des lieux réalisé pour chaque structure concernée ;
- de réaliser une cartographie par département de l'ensemble des dispositifs existants, tous partenaires confondus (Cf. annexe 4) ;
- d'identifier les enjeux transversaux, en particulier au regard de la réforme de Protection de l'Enfance et les enjeux par département, notamment au regard des schémas départementaux.
- d'explorer des projets innovants pouvant venir compléter l'offre de service dans ce champ de la Protection de l'Enfance, tels que des services de "placement hors les murs" ou services de "placement à domicile" ;
- d'analyser des articulations entre le champ de la protection de l'enfance, le champ médico-social et le champ sanitaire ;
- de proposer des axes d'orientation ;
- de rédiger le plan stratégique Prévention et Protection de l'Enfance 2014-2018.

En complément, quatre groupes transversaux (ateliers de travail) ont été mis en place sur quatre thématiques identifiées comme prioritaires :

- la place de la famille et le soutien à la parentalité ;
- la préparation à l'autonomie et à l'inclusion des jeunes majeurs ;
- les Mineurs Isolés Etrangers ;
- les parcours et partenariats.

Ces groupes ont étudié les thématiques afin, à travers un bref diagnostic, de dégager des pistes d'amélioration.

Ces pistes d'amélioration ont donné lieu à la sélection puis à l'élaboration de fiches actions.

¹ Cf. liste des participants en annexes 6 à 8.

² Idée de rendre efficient l'exercice des droits fondamentaux. Cf. le rapport de l'Unicef de Gerison Lansdown.

CHAPITRE IV

LES AXES DU PLAN STRATEGIQUE

1. LES AXES STRUCTURANTS

AXE 1 - LA QUALITE AU SEIN DES STRUCTURES ET DISPOSITIFS

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe 1

- **Généraliser les démarches d'amélioration continue de la qualité** (évaluation interne et externe, détermination et mise en œuvre d'un plan d'action décliné en axes de progrès) **et l'appropriation des recommandations de l'ANESM.**

- **Réactualiser l'ensemble des projets d'établissement et/ou de service :**
 - en s'appuyant sur les plans d'actions issus de l'évaluation interne et externe ;
 - en intégrant les axes du plan stratégique Protection de l'Enfance ;
 - en prenant en compte les schémas départementaux.

- **Renforcer l'inscription des structures dans leur environnement :**
 - en s'appuyant sur les ressources du territoire ;
 - en menant une stratégie d'inscription et d'ouverture des services à et dans leur environnement ;
 - en pensant une offre de service au plus près des bassins de vie des publics pris en charge ;
 - en prenant en compte les réflexions menées dans les Conseils Territoriaux.

- **Harmoniser et consolider les pratiques au regard des missions :**
 - en renforçant les complémentarités dans une approche territoriale de type dispositif ;
 - en construisant des référentiels éducatifs en fonction du type de prise en charge et des publics ;
 - en développant des actions de formation visant à accompagner et soutenir ce travail de mise à plat et de clarification des missions, dans l'objectif d'une appropriation des équipes ;
 - en élaborant des protocoles de prise en charge en fonction des dispositifs.

- **Renforcer l'articulation entre la protection de l'enfance, le médico-social, le social et le sanitaire pour faciliter les parcours et répondre aux problèmes multifactoriels qui nécessitent une approche croisée, prenant en compte l'enfant ou l'adolescent dans sa globalité.**

- **Se doter d'outils permettant l'étude des populations accueillies afin d'anticiper et mieux adapter nos réponses aux évolutions :**
 - en se dotant d'outils d'observation des enfants et adolescents accueillis qui s'articulent avec les observatoires des Conseils Généraux.

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe 2

➤ **Porter une attention particulière au respect du droit des usagers dans tous ses aspects :**

✓ **Assurer/Développer la citoyenneté des enfants et des adolescents accompagnés par l'information et la sensibilisation à leurs droits et devoirs :**

- en utilisant les lieux d'expression collectifs (conseil de la vie sociale, groupe d'expression) pour développer l'apprentissage à la citoyenneté ;
- en élaborant et promouvant des outils pédagogiques pour favoriser le débat et soutenir l'éducation des enfants et des adolescents sur les questions liées à leurs droits ;

Cela peut passer par exemple par la réalisation et la diffusion d'un guide pour les enfants et adolescents, afin qu'ils se repèrent dans le milieu judiciaire (Cf. Guide à l'usage des enfants et adolescents pour se repérer dans une procédure judiciaire).

- en rendant compréhensible aux enfants et aux adolescents accueillis les outils prévus à l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (livret d'accueil, charte, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, document individuel de prise en charge) ;
- en traduisant ces outils pour les mineurs étrangers isolés ne maîtrisant pas notre langue ;
- en travaillant avec les enfants et les adolescents les problématiques liées à leurs droits (droit au respect de la vie privée, droit d'être protégé contre les violences, droit de vivre en famille, etc.) ;
- en formant et sensibilisant les professionnels et les représentants légaux à l'accès par le mineur et sa famille au dossier de l'utilisateur ;
- en systématisant la lecture au mineur et au représentant légal, des rapports destinés aux services de l'ASE ;
- en travaillant sur le dossier de l'utilisateur et notamment sur son contenu et sa sécurisation ;
- en s'appuyant sur les initiatives locales ou nationales pour travailler la question des droits avec les enfants et les adolescents ;

Telle que, par exemple, l'initiative "Ciné justice" (partenariat notamment avec le Conseil Général de Haute-Garonne, l'Education Nationale, le Barreau et Utopia) ou encore le programme "JADE" du défenseur des droits (jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant).

- en développant de manière large la promotion et la participation des enfants et adolescents au processus décisionnel démocratique.²

✓ **Améliorer le traitement des informations préoccupantes :**

- en évaluant la procédure existante ;
- en harmonisant un protocole d'échange des informations préoccupantes avec le département, l'autorité judiciaire et l'éducation nationale ;
- en mettant en place, au sein de l'association, un suivi quantitatif et évolutif anonyme (à visée statistique) des situations préoccupantes et des suites données.

² Idée de rendre efficient l'exercice des droits fondamentaux. Cf. le rapport de l'Unicef de Gerison Lansdown.

✓ **Améliorer la prise en compte des besoins de l'enfant et de l'adolescent :**

- en développant des outils/procédures pour les protéger : mise en sécurité physique et psychologique (notamment au moment de leur accueil), écoute de leur problématique individuelle et familiale ;
- en prenant en compte leur histoire ;
- en garantissant la cohérence, la continuité et la personnalisation de l'intervention éducative ;
- en les rendant acteur de leur projet personnalisé par la recherche de leur adhésion, tout comme celle de leurs parents ;
- en anticipant la fin de leur placement et de la mesure de protection ;
- en développant un soutien psychologique adapté tant à l'enfant et à l'adolescent qu'à sa famille ;
- en travaillant et en élaborant le protocole de la procédure d'accueil d'urgence avec les partenaires/les autorités.

✓ **Garantir le droit à l'accès à la scolarité et/ou à la formation professionnelle des enfants et adolescents placés :**

L'idée développée dans cet objectif est que la finalité des mesures n'est pas seulement la protection de l'enfant et de l'adolescent, mais aussi son épanouissement personnel et son insertion sociale et professionnelle future.

- en développant le partenariat avec l'Education Nationale et en soutenant notamment l'inclusion scolaire par un soutien éducatif et psychologique ;
- en mettant en place un groupe de réflexion pour faire des recommandations en matière d'accompagnement scolaire et professionnel, en privilégiant la période des apprentissages premiers (scolarité primaire) ;
- en développant les partenariats autour des activités périscolaires culturelles, sportives et autres ;
- en étant vigilant sur la place centrale des parents dans la scolarité de leur enfant, par un accompagnement adapté (les parents restent responsables de la scolarité de leur enfant, l'institution se situant dans un rôle d'accompagnement et non de substitution) ;
- en mettant en place un dispositif pérenne d'accompagnement scolaire par une fonction de "réfèrent-scolarité" qui doit s'appuyer sur des ressources ou réseaux externes mobilisables, tel que les dispositifs de soutien à la scolarité.

AXE 3 - PRENDRE SOIN

L'attitude du "prendre soin" fait référence à la notion de "**Care**". Il s'agit d'un axe structurant de la prise en charge et de l'accompagnement.

Le **Care** désigne le centre d'une réflexion sur la place du souci pour autrui dans l'éthique.

Dans cette perspective, le **Care** peut et doit concerner tout le monde dans la mesure où chacun est ou peut devenir un "aidant". Parmi les acteurs concernés par le **Care**, on trouve les aidants mais également les professionnels du secteur social ou médico-social considérés selon les relations établies entre les bénéficiaires et les dispensateurs de soins, d'aide sociale, d'accompagnement éducatif ou thérapeutique, d'aide à l'insertion, d'accueil des demandeurs d'asile, d'aide sociale à l'enfance, d'accompagnement des personnes handicapées ou dépendantes.

Ainsi, le **Care** peut être compris comme une phénoménologie du rapport de soin, d'attention, de sollicitude entre soignants et soignés, aidants et aidés, éduquants et éduqués.

Paulette Guinchard, ancienne secrétaire d'État aux personnes âgées, pose explicitement la question : "Dans nos sociétés où la crédibilité de l'action politique est remise en cause, l'éthique du care, de la sollicitude débordant de la sphère privée du soin, peut-elle être un nouveau moteur pour un projet politique, pour un projet de société ?"

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit, par ailleurs, la santé comme "un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité."³

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe 3

- **Mettre en place un cadre, une structuration de prise en charge et d'accompagnement qui "prenne soin".**
- **Veiller à la sécurité et à l'intimité des enfants, adolescents et jeunes accueillis et accompagnés.**
- **Proposer des conditions matérielles et architecturales de prise en charge de qualité, prenant en compte la dimension du "prendre soin".**
- **S'inscrire dans une stratégie éducative qui travaille, d'abord, sur les potentialités de l'enfant, de l'adolescent et des parents et non sur les carences.**
- **Organiser des groupes de réflexions entre professionnels sur la question de l'intérêt de l'enfant et de l'adolescent.**
- **Prendre en compte les liens affectifs de l'enfant et de l'adolescent, ses affinités, ses droits et ses besoins et le cas échéant, le traumatisme psychique de la décision de placement.**
- **"Prendre soin de ceux qui prennent soin"** en situant ce principe comme un élément fondamental, à la fois de la "bienveillance", mais aussi constitutif du sens managérial dans le secteur associatif.

2. LES AXES D'ORIENTATION PRIORITAIRES

AXE 4 - LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

La Loi du 5 mars 2007 nous invite fortement à passer d'une logique de suppléance à une logique de coéducation.

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe 4

- **Questionner nos pratiques au regard de la place des familles dans le cadre de la protection de l'enfance.**
- **Favoriser la coordination entre les différents acteurs par la co-élaboration avec l'Aide Sociale à l'Enfance des Départements, de protocoles d'accompagnement, notamment dans sa mission de maintien ou de restauration des liens familiaux dans une stratégie de "co-prise en charge", de "co-accompagnement" en respectant la spécificité de chacun dans son rôle et sa mission.**

³ Préambule à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats (Actes officiels de l'Organisation Mondiale de la Santé, n°2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.

- **Intégrer dans la prise en charge le soutien à la parentalité et le maintien du lien, en identifiant la fonction d'articulation avec la famille dans le cadre de la prise en charge.**
- **Développer des partenariats avec les structures existantes de soutien à la parentalité et si besoin, créer des lieux de soutien à la parentalité à partir de l'expérience "Le Fil..." du Pôle Collectif Saint-Simon.**
- **Sensibiliser aux approches de médiation familiale et si nécessaire mettre en place des visites médiatisées.**
- **Travailler sur l'autonomie du jeune au regard de sa famille pour les grands adolescents.**
- **Contribuer activement à la contractualisation prévue au travers de l'établissement d'un **Projet pour l'Enfant (PE)** co-signé entre les services départementaux et les titulaires de l'autorité parentale afin de l'articuler avec le projet personnalisé.**
- **Soutenir l'action spécifique AED menée par le Pôle Guidance Infantile, et la pertinence de son adossement à un service de soin - "il s'agit d'une activité de prévention au sens d'éviter l'apparition ou l'aggravation de troubles psycho-pathologiques structurés et leurs conséquences sociales et familiales par des actions sociales, éducatives et psychologiques médiatisées", soutien à la parentalité particulièrement pertinent pour les familles les plus vulnérables, et notamment avec une forte inscription en zone sensible.**

AXE 5 - LA PREPARATION A L'AUTONOMIE

L'autonomie est la faculté d'agir par soi-même en intégrant de manière construite et objectivée les données environnementales en articulation avec ses propres aspirations, de mobiliser et de développer ses propres ressources et de s'appuyer sur les ressources externes.

L'accompagnement éducatif des enfants et adolescents doit intégrer l'acquisition de l'ensemble des compétences permettant l'accès à cette autonomie dans une vie en société et dans la cité.

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe 5

- **Renforcer la dimension Insertion (sociale, préprofessionnelle et professionnelle) dans l'accompagnement.** A partir du constat de la difficulté d'insertion pour les jeunes, et ce au-delà de l'âge de 21 ans, pour ceux qui sont en rupture de lien et de repères, prévenir une éventuelle désaffiliation sociale et un processus de marginalisation, par des protocoles de collaborations auprès des dispositifs de droit commun existants (mission locale, point information jeunesse, etc.) et/ou des dispositifs ressources permettant d'accueillir et d'accompagner les jeunes les plus isolés.
- **Développer des actions de préparation à l'autonomie** le plus en amont possible de l'âge de la majorité, en s'appuyant sur les compétences des jeunes, en leur offrant la possibilité d'expérimenter et de mettre en place de manière graduelle les conditions d'une vie autonome :
 - en intégrant dans l'accompagnement éducatif l'accès à l'autonomie,
 - en mettant en place des parcours permettant d'expérimenter les conditions d'une vie autonome (studio, préparation de repas, aide à la gestion d'un budget, etc.),
 - en s'appuyant sur les dispositifs existants (mission locale, maison des adolescents et sur des offres internes de situation de semi autonomie).

- **Prendre en compte la spécificité de l'accompagnement des jeunes majeurs**, notamment de ceux qui ont fait l'objet d'un accompagnement à leur minorité :
 - en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun leur permettant l'accès au logement, à la formation professionnelle ou à l'emploi, l'accès aux soins, et plus largement l'intégration sociale et citoyenne.

AXE 6 - LA PREVENTION A LA SANTE ET L'EDUCATION POUR LA SANTE

"L'éducation pour la santé est une approche qui vise une amélioration globale de la santé (...). Elle rassemble des approches qui ont pour but d'aider, de motiver et d'informer la population à maintenir et à améliorer sa santé. Elle concerne tous ceux qui, par leur profession ou leur mandat, influencent la santé de la population (...). Cette approche globale peut être abordée sous la forme d'interventions thématiques particulières, pour des catégories spécifiques de la population (...)"⁴ .

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), "l'éducation pour la santé comprend la création délibérée de possibilités d'apprendre grâce à une forme de communication visant à améliorer les compétences en matière de santé, ce qui comprend l'amélioration des connaissances et la transmission d'aptitudes utiles dans la vie, qui favorisent la santé des individus et des communautés"⁵.

- **Développer les actions de prévention à la santé et d'éducation pour la santé à destination des enfants et adolescents dans l'ensemble des dispositifs** (thèmes prioritaires : la nutrition, la santé bucco-dentaire, les addictions, l'éducation à la sexualité, la contraception, la dépression, le suicide, le passage à l'âge adulte).
- **Intégrer cette dimension dans l'ensemble des actes éducatifs** (accompagnement individuel, accompagnement des actes de la vie quotidienne : à titre d'exemple, le lever, le coucher et l'hygiène bucco-dentaire).
- **Sensibiliser les professionnels à l'approche en matière d'éducation pour la santé et à la vigilance sur les symptômes de souffrance** physique et psychique des enfants et adolescents.

AXE 7 - L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES MINEURS ISOLES ETRANGERS (MIE)

Les mineurs isolés étrangers représentent une part importante et croissante des jeunes accueillis dans nos MECS (de 25 à 30 %).

Leur "prise en charge" doit prendre en compte la singularité de leur problématique, dans le cadre spécifique de l'aide sociale à l'enfance.

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe 7

- **Garantir aux MIE l'effectivité des droits fondamentaux.**
- **Améliorer l'accompagnement éducatif de ces mineurs** au regard de leurs besoins spécifiques, de leur culture, de leur trajectoire et de leur projet d'avenir.

⁴ INPES, Référentiel de compétences en éducation pour la santé, version synthétique, septembre 2012.

⁵ OMS, Glossaire de santé publique, 25 p., 1999.

- Prendre en compte, et ce dès l'accueil, leurs besoins spécifiques en matière sanitaire, au regard de leur parcours.
- **Consolider** en coordination avec les services départementaux, **les réseaux compétents et les ressources internes de l'ARSEEA, leur accompagnement juridique** (demande d'asile, etc.).
- Définir au sein des projets d'établissement ou dans le cadre d'une structure ad hoc, un projet à part entière pour les MIE.
- Renforcer les actions qui favorisent l'apprentissage de la citoyenneté, de l'autonomie et de l'inclusion.

AXE 8 - LE PARTENARIAT ET LE TRAVAIL EN RESEAU

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe 8

- Favoriser les parcours en renforçant et consolidant les partenariats et le travail en réseau, les coordinations et complémentarités, les articulations entre les différents champs d'intervention (Prévention-Protection de l'Enfance, Social-Insertion, Médico-social, Sanitaire, etc.) en fonction des problématiques.
- Formaliser des conventions et protocoles de collaboration.
- Formaliser des protocoles d'intervention co-signés entre les services départementaux et l'ARSEEA, sur le modèle du Lot.
- Développer et formaliser des collaborations et coopérations partenariales, notamment avec des professionnels du droit et des dispositifs d'information et d'accès au droit (Maison de la justice, associations d'avocats pour enfants, Barreau, etc.).
- Co-construire des réponses avec les associations d'éducation populaire.

3. LES AXES OPERATIONNELS

AXE 9 - ADAPTER, RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE SERVICE

- Faire évoluer les dispositifs vers une offre de service cohérente et complémentaire, facilitant :
 - ✓ *une plus grande personnalisation de la prise en charge au regard des besoins des enfants et adolescents ;*

Les actions qui en découlent, traduites en fiches actions

SF4- 31-4	Adaptation des modalités d'accueil en hébergement de la MECS Saint-Joseph.	DTPE 31 MECS Saint-Joseph	31
SF1- 81-1	Adaptation des modalités d'accueil en hébergement de la MECS Lucie Aubrac par redéploiement financier de 10 places vers d'autres dispositifs.	DTPE 81 MECS Lucie Aubrac	81

- ✓ **un meilleur accès à l'autonomie et aux dispositifs de droit commun, notamment pour la scolarité et pour l'insertion sociale, préprofessionnelle et professionnelle des adolescents ;**

Les actions qui en découlent, traduites en fiche action

FT2	Mieux préparer et davantage anticiper l'accès à l'autonomie des jeunes accompagnés.	Etablissements et services du secteur de la protection de l'enfance et médico-sociaux	31, 46 et 81
------------	---	---	--------------

- ✓ **la mise en place d'un accompagnement socio-éducatif qui soutienne le jeune majeur dans le milieu ordinaire ;**

Les actions qui en découlent, traduites en fiches actions

31-1	Poursuite de l'accompagnement socio-éducatif des jeunes majeurs dans le département de Haute-Garonne.	DTPE 31 MECS Saint-Joseph	31
46-1	Poursuite lorsque nécessaire, de l'accompagnement socio-éducatif de l'AED des jeunes au-delà de 18 ans dans le département du Lot.	Pôle Lotois	46
SF3- 81-1	Transformation de 10 places "jeunes majeurs" de la MECS Lucie Aubrac, en un service d'accompagnement socio-éducatif des grands adolescents et des jeunes majeurs de 8 places.	DTPE 81 MECS Lucie Aubrac	81

- ✓ **l'accompagnement pour les jeunes au-delà de 21 ans ;**

Les actions qui en découlent, traduites en fiche action

31-2	Etude de la création dans le département de Haute-Garonne d'un service d'aide à l'inclusion des jeunes de 18-25 ans, en risque de marginalisation et de désaffiliation sociale.	DTPE 31 Pôle Social	31
-------------	---	------------------------	----

- ✓ **la prise en compte de la spécificité des mineurs isolés étrangers.**

Les actions qui en découlent, traduites en fiches actions

FT1	Définition d'une stratégie de prise en charge spécifique des Mineurs Isolés Etrangers (MIE) au sein des dispositifs MECS Lucie Aubrac et Saint-Joseph.	MECS Saint-Joseph MECS Lucie Aubrac	31 et 81
31-3	Création d'un service de 12 places dédiées aux Mineurs Etrangers Isolés (MIE) de 15 à 18 ans au sein du pôle Social.	DTPE 31 Pôle Social	31

- **Diversifier les modes d'accueil et d'accompagnement par redéploiement de dispositifs existants ou, en cas de carence sur les territoires, par une nouvelle offre de service sur des champs identifiés comme prioritaires :**

- ✓ **en développant des actions de prévention, de soutien à la parentalité ;**

Les actions qui en découlent, traduites en fiche action

FT3	Prévention, soutien à la parentalité.	DTPE 31, DTPE 81, AEMO du pôle Lotois	31, 46 et 81
------------	---------------------------------------	---	--------------

- ✓ **en diversifiant les modes de prise en charge ;**

✓ **en proposant des alternatives au placement en institution :**

- par des formes de placement à domicile chaque fois que la situation familiale le permet,
- par des placements familiaux spécialisés notamment pour les tout-petits ;

Les actions qui en découlent, traduites en fiches actions

SF2- 31-4	Création d'un service de Placement Educatif à Domicile (PEAD) de 2 unités de 10 places pour enfants et adolescents de 4 à 15 ans sur le département de Haute-Garonne : une unité Toulouse Centre/Lauragais et une unité Muret/Sud de Toulouse.	DTPE 31 MECS Saint-Joseph	31
SF2- 81-1	Création dans le département du Tarn, d'un service de Placement Educatif A Domicile (PEAD) de 16 places financé partiellement par le redéploiement de 4 places.	DTPE 81 MECS Lucie Aubrac	81
SF1-31-4	Création en partie par redéploiement de moyens, d'un service placement Familial Spécialisé (PFS) sur le département de la Haute-Garonne, d'une capacité d'accueil de 4 jeunes enfants de 3 à 7 ans.	DTPE 31 MECS Saint-Joseph	31

- par le développement des services éducatifs en milieu ouvert, avec la possibilité d'un accueil séquentiel, notamment pour les adolescents ;

Les actions qui en découlent, traduites en fiche action

SF3- 31-4	Création dans le département de Haute-Garonne d'un Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) de 30 places en mesures nouvelles (14-18 ans).	DTPE 31	31
-----------	--	---------	----

- par la possibilité d'un soutien éducatif renforcé en AEMO et en AED.

Les actions qui en découlent, traduites en fiche action

SF1- 46-2	Diversification de l'offre de service et proposer une alternative au placement en institution par la création d'un service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) renforcée sur le département du Lot avec possibilité d'hébergement temporaire.	Pôle Lotois	46
-----------	--	-------------	----

➤ **Développer des prises en charges croisées entre la protection de l'enfance, le médico-social et le sanitaire :**

✓ **en renforçant la cohérence des parcours éducatifs et de soins ;**

Les actions qui en découlent, traduites en fiche action

FT4	Développement des modalités de coopération interne et de partenariat externe visant à favoriser le parcours des mineurs, par la construction d'une culture professionnelle transversale du "prendre soin".	Tous	81, 46 et 31
-----	--	------	--------------

✓ **en créant notamment pour les adolescents en grande difficulté, un dispositif spécifique.**

Les actions qui en découlent, traduites en fiche action

31-5	Réponse aux situations dites complexes des adolescents par la création d'une structure dédiée de 10 places, positionnée au cœur de la Cité, regroupant différents champs d'intervention et proposant une approche pluri-compétence.	MECS de l'ARSEAA, Pôle Guidance Infantile, Pôle Rives Garonne, Pôle Collectif Saint-Simon (élargi à Château-Sage/convention)	31
------	---	--	----

L'évolution de nos dispositifs et la diversification des modes d'accueil et d'accompagnement nécessiteront une revisite de certaines autorisations existantes.

AXE 10 - ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE "PREVENTION & PROTECTION DE L'ENFANCE"

PAR LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Il s'agit :

- **de soutenir l'action des professionnels** par des espaces de réflexion transversaux associatifs, des temps de réunions institutionnelles clairement identifiés et la généralisation des Groupes d'Analyse des Pratiques ;
- **de renforcer la connaissance par les professionnels** du cadre législatif et réglementaire et du schéma en la matière ;
- **de permettre aux professionnels d'appréhender et de comprendre les évolutions sociétales** (droit des familles, autorité parentale, etc.) **et l'évolution des missions** de la Protection de l'Enfance ;
- **d'actualiser les connaissances des professionnels** autour des problématiques des publics accueillis et des formes d'accompagnement adaptées et leur évolution ;
- **de favoriser l'appropriation par les professionnels** des recommandations de bonnes pratiques.

Les actions qui en découlent, traduites en fiche action

FT5	Soutien aux professionnels.	Pôle social et Etablissements & services de la protection de l'enfance	81, 46 et 31
-----	-----------------------------	--	--------------

PAR L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION ET L'AMELIORATION DE L'EFFICIENCE

Il s'agit :

- **de rendre lisible, sur les territoires, l'offre de service** de l'association et la complémentarité des plateaux techniques, dans une dynamique de dispositifs facilitant les parcours de prise en charge ;
- **de consolider l'organisation en adéquation avec les axes du plan stratégique** qui facilitent la complémentarité des plateaux techniques, la mutualisation des compétences spécifiques à la protection de l'enfance et complémentaires avec les autres secteurs d'intervention (sanitaire et médico-social) ;
- **de développer la polarisation des structures** pour renforcer l'encadrement, la mutualisation des fonctions supports et l'efficacité de nos dispositifs ;
- **d'identifier dans les projets nouveaux**, la part finançable par redéploiement et les opportunités liés à l'analyse pluriannuelle des ressources ;
- **de proposer systématiquement aux Conseils Généraux** de s'engager, par convention ou contrat, à la globalisation des ressources sur l'ensemble des dispositifs territoriaux et la pluri-annualité des financements.

Les actions qui en découlent, traduites en fiches actions

31-4	Structuration de l'offre de service Protection de l'enfance sur le département de Haute-Garonne.	DTPE 31	31
46-2	Structuration de l'offre de service Protection de l'enfance sur le département du Lot.	Pôle Lotois	46
81-1	Structuration de l'offre de service Protection de l'enfance sur le département du Tarn.	DTPE 81 MECS Lucie Aubrac	81

La Direction Générale a pour fonctions :

- l'accompagnement et le développement de projets,
- l'appui et le conseil aux pôles, établissements et services,
- le contrôle.

Pour assurer ces fonctions, elle est organisée en trois directions : la Direction "Projets", la Direction des Ressources Humaines et la Direction Administrative et Financière.

La Direction Projets assure, en lien avec les directions de pôles et d'établissement :

- **L'accompagnement des projets et de leur mise en œuvre en :**
 - concevant et en mettant en œuvre des projets de développement,
 - apportant appui, conseils et soutien technique aux directions de pôle et d'établissement,
 - coordonnant la démarche d'amélioration continue de la qualité (évaluation, axes d'amélioration, rénovation des projets de pôles et d'établissements, personnalisation de la prise en charge) et le développement du management par la qualité (prise en compte des recommandations de bonnes pratiques - ANESM, HAS et internes - et soutien au pilotage qualité des pôles),
 - en suivant la mise en cohérence des autorisations avec l'organisation et les plans stratégiques.
- **Une veille stratégique, technique et juridique ;**
- **L'animation et le développement de la communication interne et externe** notamment en lien avec la démarche d'amélioration continue de la qualité.

La Direction des Ressources Humaines assure, en lien avec les directions de pôles et d'établissement :

- **L'accompagnement des projets et de leur mise en œuvre en :**
 - développant une démarche GP EMC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et du Management par les Compétences) permise par l'élaboration et la mise en œuvre d'une cartographie des emplois,
 - mobilisant le plan de formation pluriannuel sur des actions transversales,
 - en associant et soutenant l'encadrement de proximité,
 - en favorisant la communication avec les instances représentatives du personnel.
- **L'amélioration de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux en :**
 - améliorant l'accueil des nouveaux salariés,
 - agissant pour la prévention des risques psychosociaux,
 - prévenant la pénibilité et l'inaptitude,
 - élaborant un processus de mobilité interne,
 - ...

La Direction Administrative et Financière assure, en lien avec les directions de pôles et d'établissement :

- **L'accompagnement des projets et de leur mise en œuvre par :**
 - le soutien technique et conseil pour les directeurs de pôle et d'établissement dans l'élaboration de leurs projets.

- **La gestion patrimoniale garantissant la qualité de l'accueil et de l'accompagnement**, ainsi que les obligations en matière de sécurité, d'accessibilité et d'environnement notamment par :
 - la mise en œuvre d'un plan d'actions de conservation des immeubles,
 - le contrôle et la supervision des sections d'investissement et les plans pluriannuels d'investissement,
 - le développement d'une politique d'achats mutualisés.

- **La conception et la mise en œuvre du système d'information administratif et financier**

En ce qui concerne le volet "Contrôle de gestion et contrôle interne", il s'agit de :

- développer une dynamique de pilotage et d'analyse sur l'ensemble de l'organisation et de la prise en compte des dimensions financières dans leur pluri-annualité,
- produire des informations nécessaires à cette dynamique en assurant :
 - la cohérence des Systèmes d'Information et la production régulière de tableaux de bord d'analyse et d'aide à la décision,
 - la mise en œuvre du contrôle interne visant à garantir la conformité législative et réglementaire, l'application des orientations internes, le bon fonctionnement des processus, la fiabilité des informations financières et le traitement des risques.

CHAPITRE V

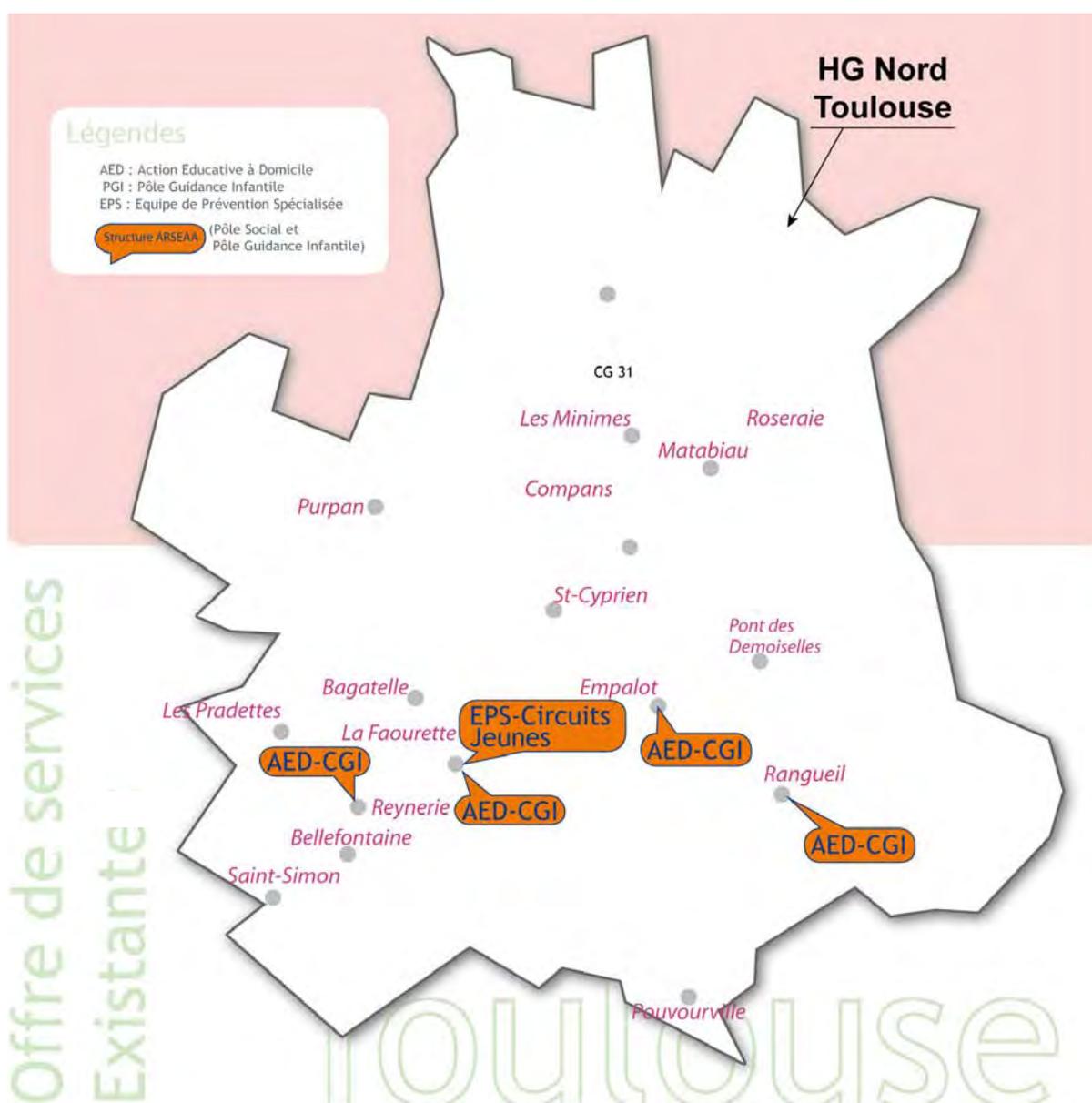
L'OFFRE ACTUELLE ET PROJETEE DE L'ARSEAA

Zoom sur l'offre associative actuelle et projetée en matière de Prévention & Protection de l'Enfance.

Ancrage dans chaque territoire (cf. pages suivantes) :

- Toulouse & la Haute-Garonne
- Le Tarn
- Le Lot

TOULOUSE....



LA HAUTE-GARONNE....

Offre de services
Existantes



► DISPOSITIF ACTUEL

MECS Saint-Joseph
<i>4 groupes 46 places autorisées</i>
Pôle Guidance Infantile
<i>AED - 150 mesures</i>
Pôle Social
<i>Prévention Spécialisé</i>

► DISPOSITIF PROJETÉ

Dispositif Territorial de Protection de l'Enfance 31 (Pôle Social)	
3 groupes	<i>32 places</i>
Foyer Educatif Ados (Muret)	<i>8 places</i>
MIE	<i>12 places</i>
PFS	<i>2 à 4 places</i>
PEAD	<i>20 places</i>
SEMO	<i>30 places</i>
Service d'inclusion de jeunes 18-25 ans (nombre de places à déterminer)	
Prévention Spécialisée	
Pôle Guidance Infantile	
<i>AED - 150 mesures</i>	

■ TOTAL ACTUEL

46 PLACES + 150 MESURES

■ TOTAL PROJETÉ

104 à 106 places + 150 mesures
+ Sce Inclusion Jeunes

TOTAL

LE TARN...

Offre de services
Existantes



► DISPOSITIF ACTUEL

MECS : 28 places autorisées	
Groupe 1 6-14 ans	9 places
Groupe 2 15-18 ans	9 places
Groupe des pré-adolescents	
Pré-Autonomie	4 places
Appartements	6 places
Service Educatif de Jour : 10 places autorisées	
S.E.J. 6-18 ans	10 places

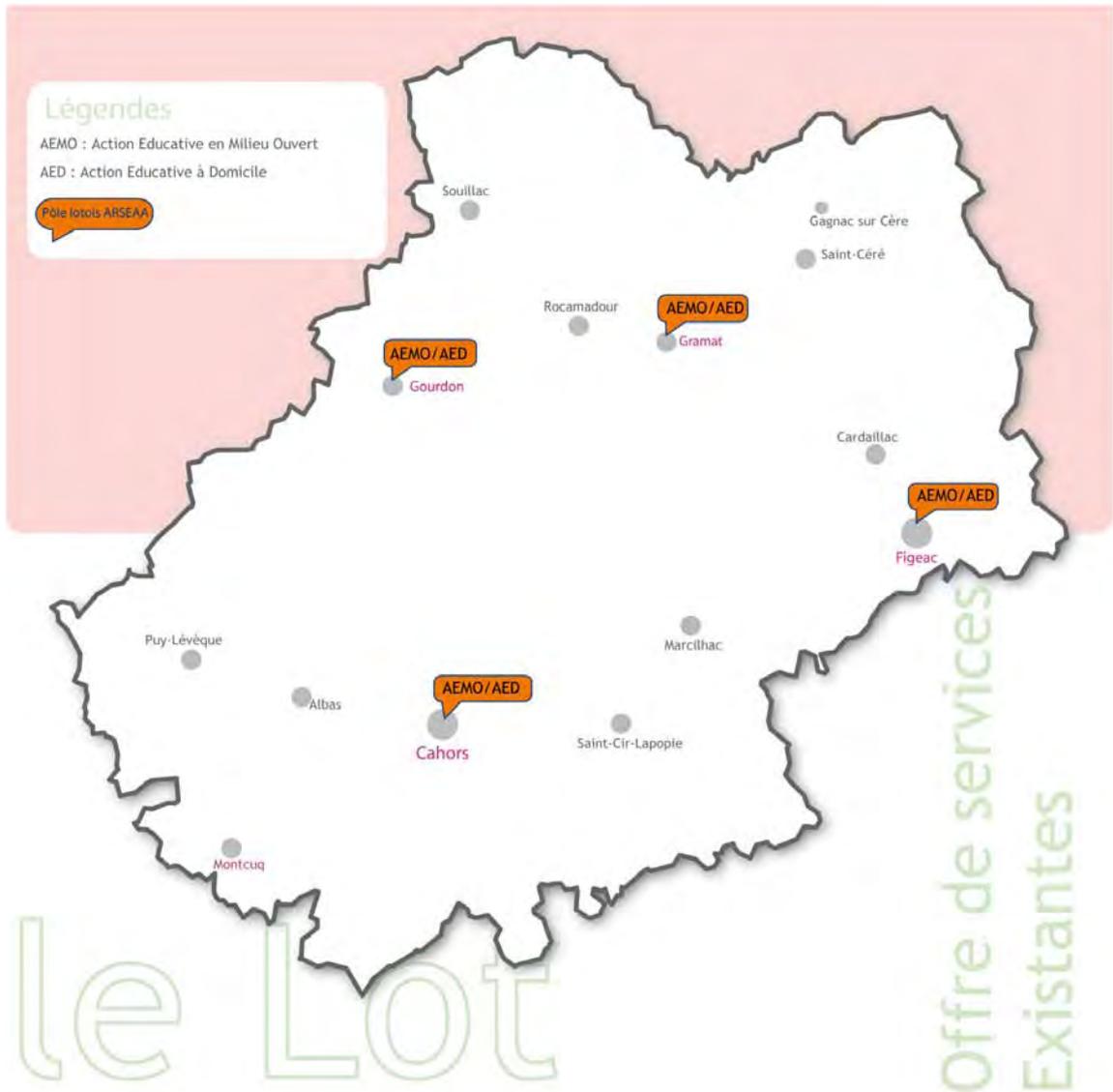
► DISPOSITIF PROJETE

Dispositif Territorial de Protection de l'Enfance 81	
Groupe 1 6-15 ans	7 + 2 places (accueil de crise, PEAD)
Groupe 2 7 jeunes de 15-18 ans 4 jeunes en semi-autonomie (studios)	11 places
Service Educatif de Jour 6-16 ans	15 places
PEAD 6-16 ans	16 places
Grands Ados 17-21 ans	8 places

■ **TOTAL ACTUEL**
38 PLACES

■ **TOTAL PROJETE**
57 + 2 places

TOTAL



► DISPOSITIF ACTUEL

<i>Offre AEMO - AED autorisée</i>
Habilitation AEMO - AED 398 mesures

► DISPOSITIF PROJETE

Dispositif Territorial de Protection de l'Enfance 46
Habilitation AEMO - AED 398 mesures
Service AEMO renforcée Petite Enfance (4-5 ans) et Pré-Adolescents (13-18 ans)
<ul style="list-style-type: none"> ► <u>Nord du Département :</u> Gramat 14 mesures <u>Sud du département :</u> Cahors 14 mesures

■ **TOTAL ACTUEL**
398 MESURES

■ **TOTAL PROJETE**
398 mesures + 28 mesures
AEMO Renforcée

TOTAL

CHAPITRE VI

LE SUIVI ET LE PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre du plan stratégique Prévention-Protection de l'Enfance 2014-2018, il est nécessaire d'assurer un pilotage de son déploiement, de mettre en place un suivi continu de sa réalisation et une évaluation régulière de ses effets, de sa pertinence, sa cohérence et son efficacité.

- Le pilotage interne nécessite des instances clairement identifiées au sein de l'ARSEEA au niveau associatif et au niveau des pôles / établissements / services articulées entre elles.
- Le suivi nécessite la construction de tableaux de bords par fiches actions consolidés au niveau associatif.
- L'évaluation nécessite de construire des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) à partir des critères inclus dans le plan stratégique lui-même.
- L'ensemble de ces éléments doit permettre, outre le pilotage interne, d'engager régulièrement un dialogue avec les différents Conseils Généraux (dialogue de pertinence et de gestion). Nous souhaitons que ce dialogue fasse l'objet d'une réunion annuelle entre les responsables des Conseils Généraux et l'ARSEEA (Direction Générale et Directions de pôles ou établissements).

Pour assurer le suivi et le pilotage de ce plan, deux instances sont mises en place au sein de l'ARSEEA.

Le comité de pilotage du plan stratégique composé :

- de La Direction Générale de l'ARSEEA,
- des Directeurs de pôles et d'établissements concernés,
- d'un représentant du Conseil d'Administration,
- d'un représentant du CCE.

Ce comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an et aura pour missions principales de :

- veiller à la bonne mise en œuvre des axes du plan stratégique Prévention-Protection de l'Enfance et de ses fiches actions ;
- assurer un suivi avec projections annuelles / Tableaux de bord d'activité, financiers et ressources humaines.

Le comité de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique Prévention - Protection de l'Enfance composé :

- des membres du groupe de travail "Prévention-Protection de l'enfance",¹
- du Directeur Général et/ou du Directeur Général Adjoint,
- du Responsable Juridique,
- du Conseiller Technique Projets/Qualité,

auxquels pourront s'adjoindre des "personnes ressources" internes notamment le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Administratif et Financier, le Technicien en conseil de gestion... et externes.

Ce comité de suivi se réunira semestriellement et aura pour missions principales :

- d'élaborer une méthode de suivi annuel de la mise en œuvre du plan stratégique Prévention - Protection de l'Enfance, notamment par le recueil et l'analyse des données de suivi transmises par les pôles et établissements concernés ;
- de proposer des outils de suivi (tableaux de bord) et des trames types de rapport et de suivi homogènes ;

- de rédiger un rapport annuel d'étape destiné à être présenté annuellement au comité de pilotage ;
- de réaliser une proposition de plan de communication interne et externe relatif à ce plan ;
- d'être force de propositions sur des axes d'évolution du Plan stratégique Prévention-Protection de l'Enfance.

Les Directions des pôles et établissements du secteur de la Protection de l'Enfance de l'ARSEAA assureront un suivi de la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique. Cette mise en œuvre fera l'objet d'une retranscription au sein du rapport d'activité annuel et d'un point d'étape annuel réalisé auprès du "comité de suivi".

Un bilan annuel sera présenté aux CE concernés et au CCE dans le cadre du rapport d'activité.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des actions du plan stratégique prévention et protection de l'enfance 2014-2018 ayant fait l'objet de l'élaboration de fiches actions - *version au 23 juin 2014* -.

ANNEXE 2

Planning prévisionnel de réalisation des actions du plan stratégique prévention et protection de l'enfance 2014-2018 ayant fait l'objet d'une fiche action.

ANNEXE 3

Fiches actions.

ANNEXE 4

Cartographie par département de l'ensemble des dispositifs existants, tous partenaires confondus.

ANNEXE 5

Liste nominative des membres du groupe de travail "Prévention et Protection de l'Enfance".

ANNEXE 6

Listes nominatives des participants à la journée associative du 7 mai 2013, des participants aux ateliers et groupes de travail transversaux.

ANNEXE 7

Listes nominatives des participants à la journée associative du 10 avril 2014.

Annexe 8

Liste des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) transversales et spécifique à la protection de l'enfance, publiées par l'ANESM (à Mars 2014).

Annexe 1

Tableau récapitulatif des actions du plan stratégique Prévention et Protection de l'Enfance 2014-2018 ayant fait l'objet de l'élaboration de fiches actions (version au 30 juin 2014)

N° fiche action	Intitulé fiche action	Pôle/Ets ou service concerné	Départ.
31-1	Poursuite de l'accompagnement socio-éducatif des jeunes majeurs dans le département de Haute-Garonne.	DTPE 31 - MECS Saint-Joseph	31
31-2	Etude de la création dans le département de Haute-Garonne d'un service d'aide à l'inclusion des jeunes de 18-25 ans, en risque de marginalisation et de désaffiliation sociale.	DTPE 31 - Pôle Social	31
31-3	Création d'un service de 12 places dédiées aux Mineurs Etrangers Isolés (MIE) de 15 à 18 ans au sein du pôle social.	DTPE 31 - Pôle Social	31
31-4	Structuration de l'offre de service Protection de l'enfance sur le département de Haute-Garonne.	DTPE 31	31
SF1-31-4	Création en partie par redéploiement de moyens, d'un service Placement Familial Spécialisé (PFS) sur le département de la Haute-Garonne, d'une capacité d'accueil de 4 jeunes enfants de 3 à 7 ans.	DTPE 31 - MECS Saint-Joseph	31
SF2-31-4	Création d'un service de Placement Educatif à Domicile (PEAD) de 2 unités de 10 places pour enfants et adolescents de 4 à 15 ans sur le département de Haute Garonne : une unité Toulouse Centre/Lauragais et une unité Muret/Sud de Toulouse.	DTPE 31 - MECS Saint-Joseph	31
SF3-31-4	Création dans le département de Haute-Garonne d'un Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) de 30 places en mesures nouvelles (14-18 ans).	DTPE 31	31
SF4-31-4	Adaptation des modalités d'accueil en hébergement de la MECS Saint-Joseph.	DTPE 31 - MECS Saint-Joseph	31
31-5	<i>Réponse aux situations dites complexes des adolescents par la création d'une structure dédiée de 10 places, positionnée au cœur de la Cité, regroupant différents champs d'intervention et proposant une approche pluri-compétence.</i>	<i>MECS ARSEAA, Pôle Guidance Infantile, Pôle Rives Garonne, Pôle Collectif Saint-Simon (élargi à Château-Sage par convention)</i>	31
46-1	Poursuite lorsque nécessaire, de l'accompagnement socio-éducatif de l'AED des jeunes au-delà de 18 ans dans le département du Lot.	Pôle Lotois	46
46-2	Structuration de l'offre de service Protection de l'enfance sur le département du Lot.	Pôle Lotois	46
SF1-46-2	Diversification de l'offre de service et proposer une alternative au placement en institution par la création d'un service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) renforcée sur le département du Lot avec possibilité d'hébergement temporaire.	Pôle Lotois	46
81-1	Structuration de l'offre de service Protection de l'enfance sur le département du Tarn.	DTPE 81 - MECS Lucie Aubrac	81
SF1-81-1	Adaptation des modalités d'accueil en hébergement de la MECS Lucie Aubrac par redéploiement financier de 10 places vers d'autres dispositifs.	DTPE 81 - MECS Lucie Aubrac	81
SF2-81-1	Création dans le département du Tarn, d'un service de Placement Educatif A Domicile (PEAD) de 16 places financé partiellement par le redéploiement de 4 places.	DTPE 81 - MECS Lucie Aubrac	81
SF3-81-1	Transformation de 10 places "jeunes majeurs" de la MECS Lucie Aubrac, en un service d'accompagnement socio-éducatif des grands adolescents et des jeunes majeurs de 8 places.	DTPE 81 - MECS Lucie Aubrac	81
FT1	Définition d'une stratégie de prise en charge spécifique des Mineurs Isolés Etrangers (MIE) au sein des dispositifs MECS Lucie Aubrac et Saint-Joseph.	MECS Saint-Joseph et MECS Lucie Aubrac	31 et 81
FT2	Mieux préparer et davantage anticiper l'accès à l'autonomie des jeunes accompagnés.	Etablissements et services du secteur de la protection de l'enfance et médico-sociaux	31, 46 et 81
FT3	Prévention, soutien à la parentalité.	DTPE 31, DTPE 81, AEMO du pôle Lotois	31, 46 et 81
FT4	Développement des modalités de coopération interne et de partenariat externe visant à favoriser le parcours des mineurs, par la construction d'une culture professionnelle transversale du "prendre soin".	Tous	81, 46 et 31
FT5	Soutien aux professionnels.	Pôle social et établissements & services de la protection de l'enfance	81, 46 et 31

Annexe 2

Planning prévisionnel de réalisation des actions du plan stratégique prévention et protection de l'enfance 2014-2018 ayant fait l'objet d'une fiche action

(Version au 30 juin 2014)

N° fiche action	Intitulé fiche action	Dépt	2014	2015	2016	2017	2018
31-1	Poursuite de l'accompagnement socio-éducatif des jeunes majeurs dans le département de Haute-Garonne.	31					
31-2	Etude de la création dans le département de Haute-Garonne d'un service d'aide à l'inclusion des jeunes de 18-25 ans, en risque de marginalisation et de désaffiliation sociale.	31					
31-3	Création d'un service de 12 places dédiées aux Mineurs Etrangers Isolés (MIE) de 15 à 18 ans au sein du pôle social.	31					
31-4	Structuration de l'offre de service Protection de l'enfance sur le département de Haute-Garonne.	31					
SF1-31-4	Création en partie par redéploiement de moyens, d'un service placement Familial Spécialisé (PFS) sur le département de la Haute-Garonne, d'une capacité d'accueil de 4 jeunes enfants de 3 à 7 ans.	31					
SF2-31-4	Création d'un service de Placement Educatif à Domicile (PEAD) de 2 unités de 10 places pour enfants et adolescents de 4 à 15 ans sur le département de Haute Garonne : une unité Toulouse Centre/Lauragais et une unité Muret/Sud de Toulouse.	31					
SF3-31-4	Création dans le département de Haute-Garonne d'un Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) de 30 places en mesures nouvelles (14-18 ans).	31					
SF4-31-4	Adaptation des modalités d'accueil en hébergement de la MECS Saint-Joseph.	31					
31-5	<i>Réponse aux situations dites complexes des adolescents par la création d'une structure dédiée de 10 places, positionnée au cœur de la Cité, regroupant différents champs d'intervention et proposant une approche pluri-compétence.</i>	31	Fiche en travail A déterminer				
46-1	Poursuite lorsque nécessaire, de l'accompagnement socio-éducatif de l'AED des jeunes au-delà de 18 ans dans le département du Lot.	46					
46-2	Structuration de l'offre de service Protection de l'enfance sur le département du Lot.	46					
SF1-46-2	Diversification de l'offre de service et proposer une alternative au placement en institution par la création d'un service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) renforcée sur le département du Lot avec possibilité d'hébergement temporaire.	46					
81-1	Structuration de l'offre de service Protection de l'enfance sur le département du Tarn.	81					
SF1-81-1	Adaptation des modalités d'accueil en hébergement de la MECS Lucie Aubrac par redéploiement financier de 10 places vers d'autres dispositifs.	81					
SF2-81-1	Création dans le département du Tarn, d'un service de Placement Educatif A Domicile (PEAD) de 16 places financé partiellement par le redéploiement de 4 places.	81					
SF3-81-1	Transformation de 10 places "jeunes majeurs" de la MECS Lucie Aubrac, en un service d'accompagnement socio-éducatif des grands adolescents et des jeunes majeurs de 8 places.	81					
FT1	Définition d'une stratégie de prise en charge spécifique des Mineurs Isolés Etrangers (MIE) au sein des dispositifs MECS Lucie Aubrac et Saint-Joseph.	31, et 81					
FT2	Mieux préparer et davantage anticiper l'accès à l'autonomie des jeunes accompagnés.	31, 46 et 81					
FT3	Prévention, soutien à la parentalité.	31, 46 et 81					
FT4	Développement des modalités de coopération interne et de partenariat externe visant à favoriser le parcours des mineurs, par la construction d'une culture professionnelle transversale du "prendre soin".	81, 46 et 31					
FT5	Soutien aux professionnels.	81, 46 et 31					



Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte
- reconnue d'utilité publique -

Protection de l'Enfance en Haute-Garonne

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

AED : Action Educative à Domicile

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

PMI : Protection Maternelle et Infantile

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

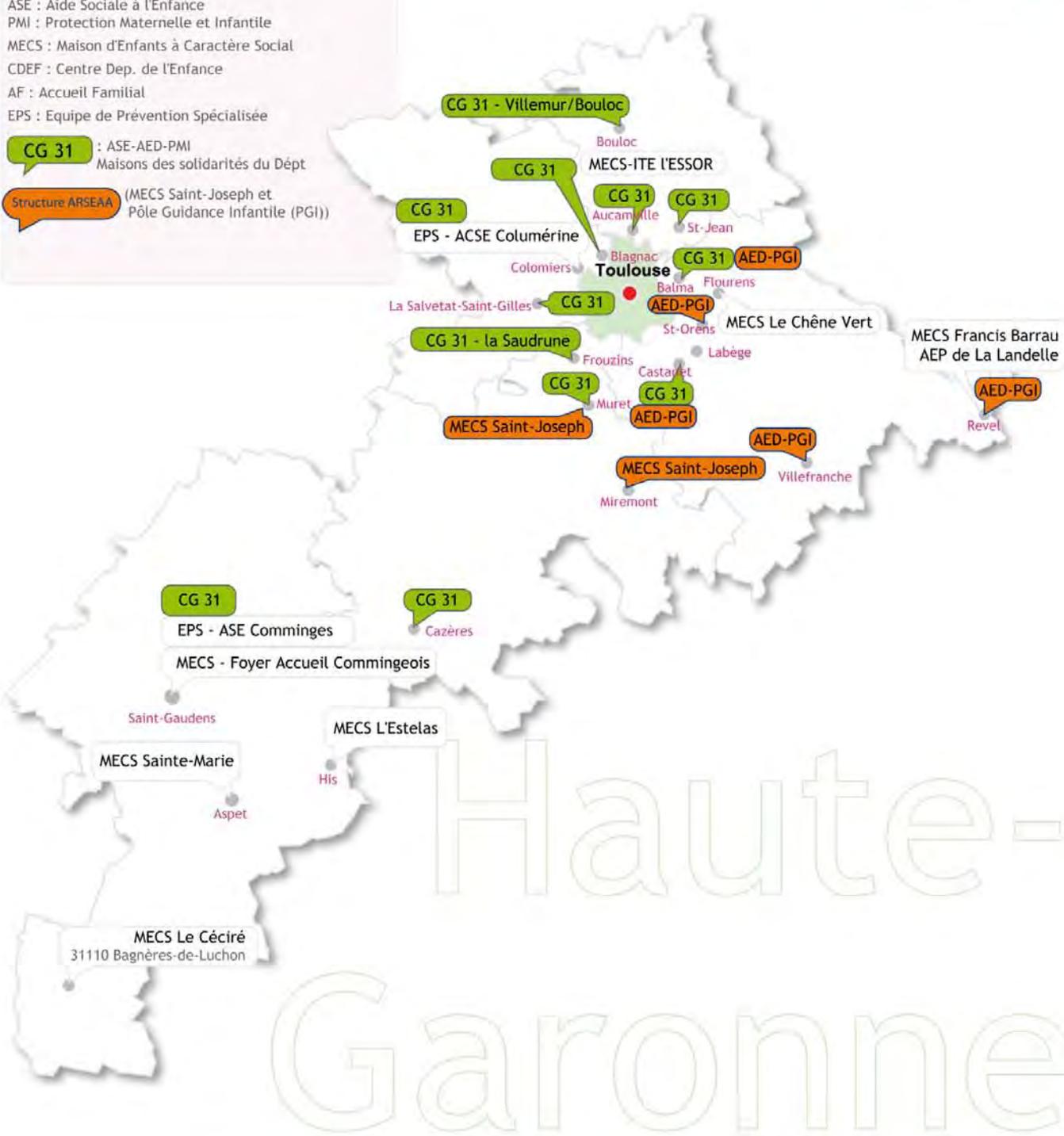
CDEF : Centre Dep. de l'Enfance

AF : Accueil Familial

EPS : Equipe de Prévention Spécialisée

CG 31 : ASE-AED-PMI
Maisons des solidarités du Dépt

Structure ARSEAA (MECS Saint-Joseph et
Pôle Guidance Infantile (PGI))



Haute-Garonne

Protection de l'Enfance - Toulouse

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

AED : Action Educative à Domicile

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

PMI : Protection Maternelle et Infantile

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

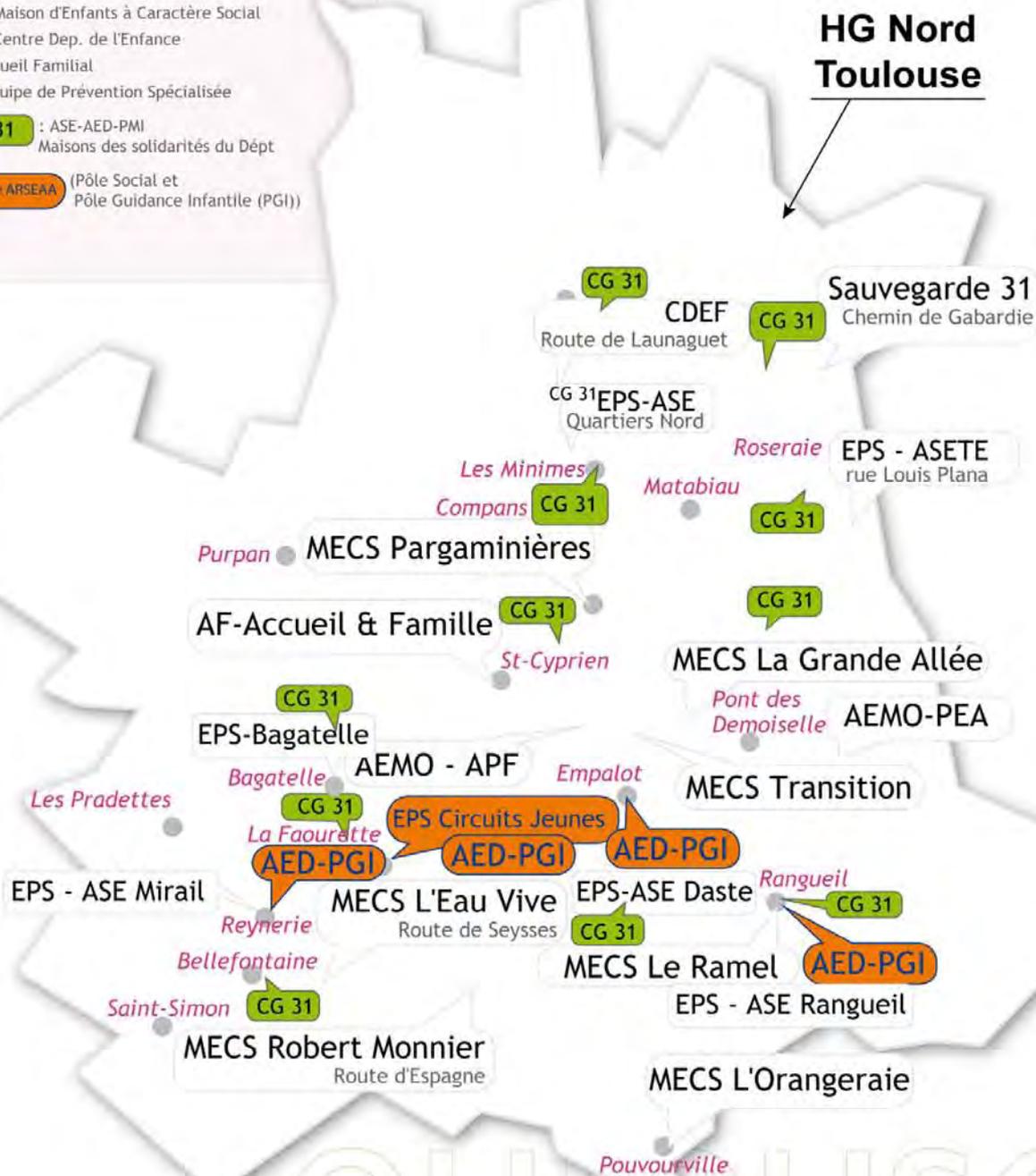
CDEF : Centre Dep. de l'Enfance

AF : Accueil Familial

EPS : Equipe de Prévention Spécialisée

CG 31 : ASE-AED-PMI
Maisons des solidarités du Dépt

Structure ARSEAA (Pôle Social et
Pôle Guidance Infantile (PGI))



Protection de l'Enfance dans le Lot

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

AED : Action Educative à Domicile

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

PMI : protection Maternelle et Infantile

CDEF : Centre Dep. de l'Enfance

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

LDV : Lieu De Vie

CG 46

: ASE-PMI

Circonscriptions D'épt

Pôle lotais ARSEAA



le Lot

Protection de l'Enfance dans le Tarn

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

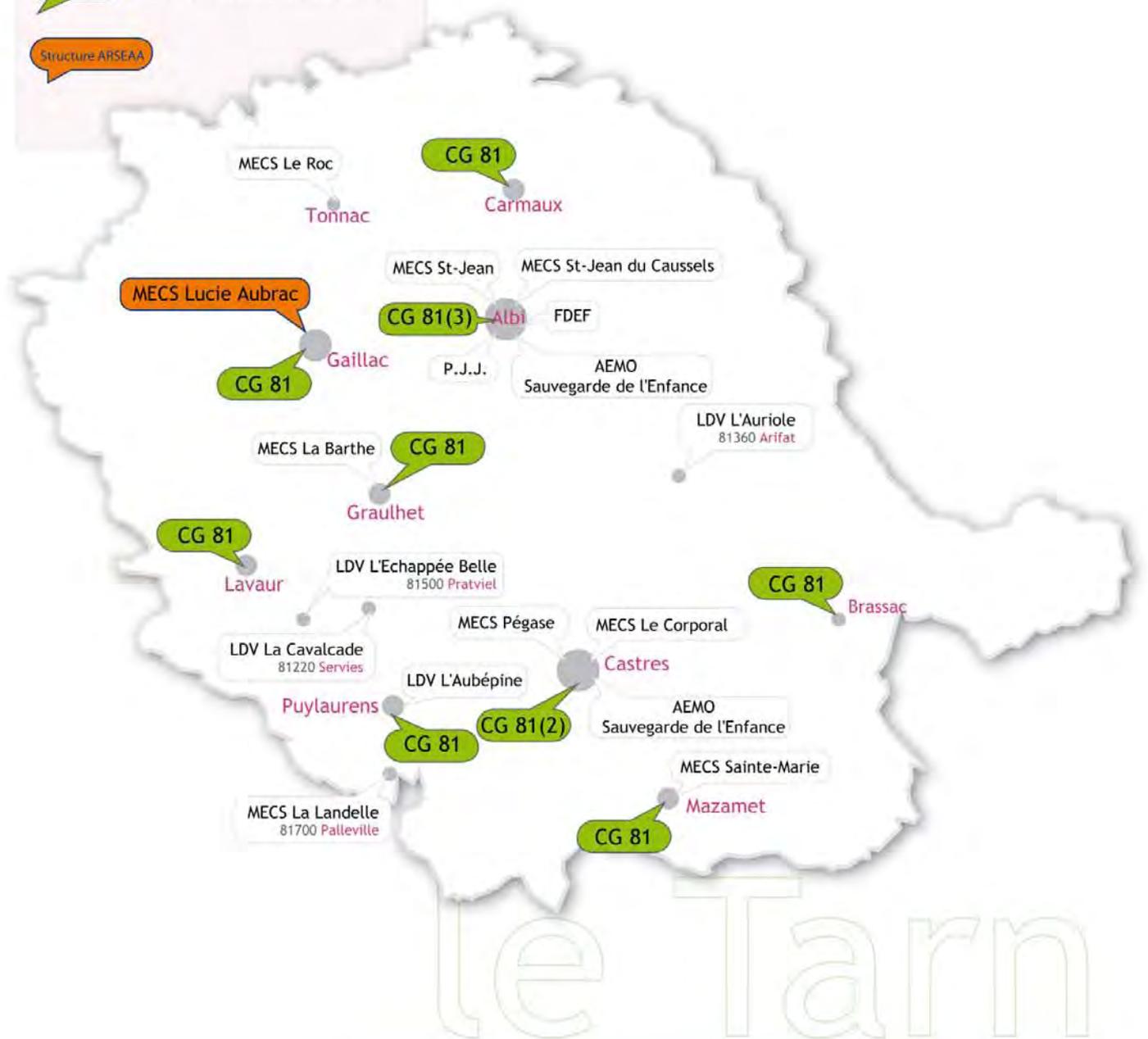
LDV : Lieu de Vie

FDEF : Foyer Dep. de l'Enfance

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

CG 81 : ASE-AED-PMI Maisons du CG

Structure ARSEAA



Annexe 5

Liste nominative des participants au groupe de travail "Prévention et Protection de l'Enfance"

- **André DUCOURNAU**, Directeur Général
- **Brigitte DESVALOIS**, Directrice Générale Adjointe - Directrice Projets (Pilotage du groupe de travail)
- **Denis BELOT**, Directeur (Pilotage du groupe de travail) & **Agnès AUREL**, Chef de service & **Christelle MESPOULET**, Psychologue - *MECS Lucie Aubrac*
- **Gilles BESSET**, Directeur & **Gérard CHIMISANAS**, Psychologue & **Jean-Claude CAILLAULT**, Chef de Service - *MECS Saint-Joseph*
- **Alain TROCME**, Directeur & **Françoise CABANEL**, Chef de Service & **Amar BOUZIDI**, Educateur "Circuits Jeunes" - *Pôle Social*
- **Hervé MAUCORT**, Directeur & **Jean DREUILHE** et **Christian NOUYRIT**, Chefs de service - *Pôle Lotois*
- **Michelle BASTARD**, Directrice - *Pôle Guidance Infantile*
- **Dominique MALHAIRE**, Directeur - *Pôle Rives Garonne*
- **Maryse TASSAIN**, Formatrice - *Pôle ISS*
- **Karine POUILLEN**, Responsable juridique - *Direction Projets*

Annexe 6

Listes nominatives des participants à la journée associative du 7 mai 2013, des participants aux ateliers et groupes de travail transversaux

Participants à la journée associative Prévention et Protection de l'Enfance du 7 mai 2013

MECS Saint-Joseph : Hélène RODRIGUEZ (Educatrice Spécialisée), Marie-Laure BIELLE (Monitrice Educatrice), Marianne JANY (Assistante Sociale), Sylvie MAJOREL (Educatrice Spécialisée), Laurence LE SELLIN (Educatrice Spécialisée), Aurélie AMARD (Monitrice Educatrice), Fouzia BENYAMA (Monitrice Educatrice), Sylvain CALDEFIE (Stagiaire Educ. Spé), Jessica DIRRINGER (Educatrice Spécialisée), Gérard CHIMISANAS (Psychologue), Vinita PREMNAUTH (Stagiaire Psychologue), Souhad HASSOUN (Moniteur Educateur), Laurent COLOMINES (Moniteur Educateur), Carole HILAND (Educatrice Spécialisée), Françoise SAUVETTE (Monitrice Educatrice), Yvan VERGE (Educateur Spécialisé), Jean-Claude CAILLAULT (Chef de Service), Lila SPERANZA (Monitrice Educatrice), Julie GASC (Monitrice Educatrice), Cathy LAVERGNE (Educatrice Spécialisée), Caroline FINDELAIR (Stagiaire Psychologue), Bérangère DANNI CHEVALIER (Monitrice Educatrice), Christine ARBEZ (Educatrice Spécialisée), Didier FERRIER (Educateur Spécialisé), Christelle RIGOLE (Monitrice Educatrice), Agnès ANDREOLETTI (Stagiaire Psychologue).

MECS Lucie Aubrac : Caroline FREZOULS (Monitrice Educatrice), David MERLE (Educateur Spécialisé), Bouamor NASSER (Psychologue), Agnès AUREL (Chef de Service), Éric BOUSQUET (Psychologue), Sylvain LEGENDRE (Moniteur Educateur), Adeline SERENE (Monitrice Educatrice), Sidi BOUALEM (Educateur Spécialisé), Audrey MARMUS (Educatrice Spécialisée), Isabelle PEYRIERAS ROCHE (Educatrice Spécialisée), Dominique CAUWENBERGH (Moniteur Educateur), Didier TETE (Educateur Spécialisé), Cyril SANCHEZ (Stagiaire) Fiona BOULAY (Stagiaire), Philippe TAILLY (Moniteur Educateur), Monique PRADAYROL (Educatrice Spécialisée), Hélène MILLET-MERVILLE (Educatrice Scolaire), Denis BELOT (Directeur).

Pôle Béroï : Nicole DOMEJEAN (Assistante Sociale), Anne CHEVALLIER (Directrice), Elodie PAGES (Educatrice Spécialisée), Philippe MERIAUX (Chef de Service), Maïder JEANNEY BORDE (Directrice Adjointe)

Pôle Lotois : Laëtitia GENOT (Monitrice Educatrice), Mathilde AUDIBERT (Educatrice Spécialisée), Sylvia CARDIANNIS (Assistante Sociale), Aurélie EUSTACHE (Educatrice Spécialisée), Suzel BRACQ (Educateur Spécialisé), Marjorie MALROUX (Educatrice Spécialisée), Christian NOUYRIT (Chef de Service), Estelle LEGER (Educatrice Spécialisée), Claire MARTIGNAC (Monitrice Educatrice), Nicolas CARRERE-BORDEMORE (Psychologue), Hélène SEMETE (Educatrice Spécialisée), Martine SALAME (Educatrice Spécialisée), Marylène PAREN (Educatrice Spécialisée), Dominique LEGRESY (Educ. Spé.), Nathalie ANCE (Psychologue), Jacqueline GRAVES (Educatrice Spécialisée), Rachid SALAOUI (Educateur Spécialisé), Jean-José CHOTAR VASSEUR (Educateur Spécialisé), Ambre VERNHET (Stagiaire Educ. Spé), Jean DREUILHE (Chef de Service), Isabelle DEBRACH (Psychologue), Hervé MAUCORT (Directeur), Dominique FRIC (Educatrice Spécialisée), Josiane GIRARD (Educa-

trice Spécialisée), Séverine GIRMES (Educatrice Spécialisée), Laurence APPEL (Psychologue), Karine HARDY (Psychologue), Claudine MIRAS (Educatrice Spécialisée), Barbara MOLES (Educatrice Spécialisée).

Pôle Social : Françoise CABANEL (Chef de Service), Latifa FRAHI (Educatrice Spécialisée), Amar BOUZIDI (Educatrice Spécialisée), Laëtitia VIAL (Educatrice Spécialisée), Gérald MEYRAT (Educatrice Spécialisée), Oriana VALENCIA (Educatrice Spécialisée), Martine ARJO (Secrétaire).

Pôle Siège Social : Karine POUILLEN (Responsable juridique - Direction "Projets"), André DUCOURNAU (Directeur Général), Clarisse BOUR (Responsable Administrative), Gaëlle BELLONCLE (Assistante de Direction), Fabrice GUILBAULT (Chargé de Communication), Anne-Marie NOUNIS (Chargée de Communication).

Pôle Institut Saint-Simon : Maryse TASSAIN (Formatrice)

Pôle IME 31 : Catherine BOURGOIN (Educatrice Spécialisée), Marie-José FERLIN (Assistante Sociale), Marion IMART (Assistante Sociale).

Pôle Rives Garonne : Dominique MALHAIRE (Directeur)

Pôle Guidance Infantile : Michelle BASTARD (Directrice), Dr Marc BENATIA (Médecin psychiatre).

Pôle Adultes Henri Cros : Gérard ASENSIO (Directeur Adjoint), Cathy VERGNES (Chef de Service), Cécile CHASSAIGNE (Educatrice Spécialisée), Alain MULLER (Chef de service), Chantal HOZJAN (Educatrice Spécialisée).

Liste nominative des participants aux différents groupes de travail transversaux mis en place suite à la journée associative du 7 mai 2013

ATELIER 1 - PLACE DE LA FAMILLE / SOUTIEN A LA PARENTALITE

MECS Saint-Joseph : Marianne JANY (Assistante sociale)

MECS Lucia Aubrac : Caroline FREZOULS (Monitrice éducatrice), David MERLE (Educatrice Spécialisée), Bouamor NASSER (Psychologue), Agnès AUREL (Chef de Service), Denis BELOT (Directeur), Monique PRADAROL (Educatrice Spécialisée), Christine CAUQUIL (Stagiaire)

Pôle Lotois : Mathilde AUDIBERT (Educatrice Spécialisée), Christian NOUYRIT (chef de service), Karine HARDY (Psychologue), Suzel BRACQ (Educatrice Spécialisée), Aurélie EUSTACHE (Educatrice Spécialisée)

Pôle Collectif Saint-Simon : Lydie RIBOT (éducatrice spécialisée)

Pôle Adultes 31 : Catherine GRANIER (Psychologue)

ATELIER 2 - PREPARATION A L'AUTONOMIE, INCLUSION, JEUNES MAJEURS

MECS Lucie Aubrac : Didier TETE (Educatrice spécialisée), Cyril SANCHEZ, (Educatrice).

Pôle Lotois : Laurence APPEL (Psychologue), Séverine GIRMES (Educatrice spécialisée), Claudine MIRAS (Educatrice spécialisée)

ATELIER 3 - MINEURS ISOLEES ETRANGERS

MECS Saint-Joseph : Aurélie AMARD (Monitrice Educatrice), Carole HILAND (Educatrice Spécialisée), Jean-Claude CAILLAULT (chef de service)

Pôle Guidance Infantile : Dr Marc BENATIA (médecin psychiatre)

Pôle Social : Maïté BERBESSOU (chargée de procédure), Julie VAN LONDERSELE (chargée de procédure), Gérald MAYRAT (Educatrice spécialisée)

MECS Lucie Aubrac : Sidi BOUALEM (Educatrice Spécialisée), Isabelle PEYRIERAS-ROCHE (Educatrice Spécialisée), Sébastien MASCOT (Educatrice Stagiaire)

Siège Social : Karine POUILLEN (Responsable juridique)

ATELIER 4 - PARCOURS, PARTENARIAT

MECS Saint Joseph : Souhad HASSOUN (moniteur éducateur), Lila SPERANZA (monitrice-éducatrice), Julie GASC (monitrice-éducatrice), Cathy LAVERGNE (éducatrice spécialisée), Caroline FINDELAIR.

MECS Aubrac : Cyril SANCHEZ (stagiaire éducatrice spécialisé), Fiona BOULAY (stagiaire éducatrice spécialisé), Didier TETE (éducateur spécialisé)

Pôle Béroï : Elodie PAGES (Educatrice Spécialisée), Philippe MERIAUX (chef de service)

Pôle Lotois : Dominique LEGREZY (Educatrice Spécialisée), Nathalie ANCE (Psychologue), Jacqueline GRAVES (Educatrice Spécialisée), Jean-José CHOTARD VASSEUR (Educatrice spécialisée), Ambre VERNHET (Educatrice Spécialisée), Isabelle DEBRACH (Psychologue)

Pôle Social : Oriana VALENCIA (Educatrice Spécialisée)

Pôle Collectif Saint-Simon : Marion IMART

Pôle Adultes Henri Cros : Cathy VERGNES (Chef de service)

Pôle Guidance Infantile : Michelle BASTARD (Directrice)

Pôle Rives Garonne : Dominique MALHAIRE (Directeur)

Annexe 7

Liste nominative des participants aux différents groupes de travail transversaux mis en place suite au séminaire de la Prévention Protection de l'enfance des 21 et 22 octobre 2013

ATELIER 1 - PLACE DE LA FAMILLE / SOUTIEN A LA PARENTALITE

Monsieur BATIFOULIER (intervenant extérieur)

Siège Social : Aïssa LAIDOUNE (Directeur Administratif et Financier)

MECS Lucie Aubrac : Denis BELOT (Directeur), Agnès AUREL (Chef de service)

Pôle Collectif Saint-Simon : David DE FARIA (Directeur)

Pôle Lotois : Nathalie ANCE (Psychologue), Christian NOUYRIT (Chef de service)

MECS Saint-Joseph : Gérard CHIMISANAS (psychologue)

ATELIER 2 - PREPARATION A L'AUTONOMIE, INCLUSION, JEUNES MAJEURS

Pôle Lotois : Hervé MAUCORT (Directeur)

MECS Saint-Joseph : Gilles BESSET (Directeur)

Pôle IME 31 : Sandrine CORMIER (Chef de service)

Pôle Adultes Henri Cros : Gérard ASENSIO (Directeur Adjoint)

ATELIER 3 - MINEURS ISOLES ETRANGERS

Siège Social : Karine POUILLEN (responsable du service juridique)

MECS Saint-Joseph : Jean-Claude CAILLAULT (chef de service)

MECS Lucie Aubrac : Sylvain LEGENDRE (Educatrice)

Pôle Social : Alain TROCME (Directeur)

ATELIER 4 - PARCOURS, PARTENARIAT

Pôle Lotois : Jean DREUILHE (chef de service)

Pôle social : Françoise CABANEL (chef de service)

Pôle Guidance Infantile : Michelle BASTARD (Directrice)

Siège Social : Stéphane PAREIL (Directeur des Ressources Humaines)

Pôle Rives Garonne : Dominique MALHAIRE (Directeur)

ANNEXE 8

Listes nominatives des participants à la journée associative du 10 avril 2014

MECS Saint-Joseph : Marianne JANY (Assistante Sociale), Aurélie AMARD (Monitrice Educatrice), Gérard CHIMISANAS (Psychologue), Yvan VERGE (Educateur Spécialisé), Jean-Claude CAILLAULT (Chef de Service), Bérangère DANNI CHEVALIER (Monitrice Educatrice), Christine ARBEZ (Educatrice Spécialisée), Christelle RIGOLE (Monitrice Educatrice)

MECS Lucie Aubrac : Caroline FREZOULS (Monitrice Educatrice), David MERLE (Educateur Spécialisé), Marie-Noëlle DIATTA (Monitrice Educatrice), Agnès AUREL (Chef de Service), Christelle MESPOULET (Psychologue), Sylvain LEGENDRE (Moniteur Educateur), Adeline SERENE (Monitrice Educatrice), Sidi BOUALEM (Educateur Spécialisé), Audrey MARMUS (Educatrice Spécialisée), Isabelle PEYRIERAS ROCHE (Educatrice Spécialisée), Dominique CAUWENBERGH (Moniteur Educateur), Didier TETE (Educateur Spécialisé), Béatrice LACOMTE (Educatrice Spécialisée), Clémentine CAMMAS (Stagiaire), Philippe TAILLY (Moniteur Educateur), Monique PRADAYROL (Educatrice Spécialisée), Hélène MILLET-MERVILLE (Educatrice Scolaire), Denis BELOT (Directeur).

Pôle Béroï : Elodie PAGES (Educatrice Spécialisée), Maïder JEANNEY BORDE (Directrice Adjointe)

Pôle Lotois : Pascale MAHIEUX (Directrice Adjointe), Danielle JOIADE (Educatrice Spécialisée), Nadine DELAGNE (Educatrice Spécialisée), Christian NOUYRIT (Chef de Service), Hélène SEMETE (Educatrice Spécialisée), Jacqueline GRAVES (Educatrice Spécialisée), Jean-José CHOTAR VASSEUR (Educateur Spécialisé), Jean DREUILHE (Chef de Service), Hervé MAUCORT (Directeur), Séverine GIRMES (Educatrice Spécialisée), Karine HARDY (Psychologue)

Pôle Guidance Infantile : Claire MONFREUX (Assistante Sociale), Laure VERGNAUD (Assistante Sociale), Marie MBAYE (Educatrice Spécialisée), Catherine PITON (Educatrice Spécialisée)

Pôle Adultes Henri-Cros : Gérard ASENSIO (Directeur Adjoint), Raymonde JUBERT (Educatrice Spécialisée), Cécile CHASSAIGNE (Educatrice Spécialisée)

Pôle Rives Garonne : Jean-Yves MELLINGER (Directeur Adjoint), Marion IMART (Assistante Sociale)

Siège Social : Brigitte DESVALOIS (DGA - Directrice "Projets"), André DUCOURNAU (Directeur Général), Clarisse BOUR (Responsable Administrative), Gaëlle BELLONCLE (Assistante de Direction), Fabrice GUILBAULT (Chargée de Communication), Anne-Marie NOUNIS (Chargé de Communication), Guillaume STRAPPAZZON (Conseil Technique)

Pôle Collectif Saint Simon : Emilie ELIAS (Assistante Sociale), Michel ROQUES (Educateur Spécialisé), Marlène BESOMBES (Psychologue), Carine LESCURE (Chef de Service), David DE FARIA (Directeur), Nawel HAROUCHI (Psychologue)

Annexe 9

Liste des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) transversales et spécifique à la protection de l'enfance, publiées par l'ANESM (à Mars 2014)

PROGRAMMES de l'ANESM	RBPP transversales	RBPP spécifiques au secteur PPE
Programme 1 : les fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ✓ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre 	
Programme 2 : l'expression et la participation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique 	
Programme 3 : les points de vigilance, la prévention des risques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile ✓ Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance ✓ Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses 	
Programme 4 : le soutien aux professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes ✓ Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service ✓ La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du CASF ✓ Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées ✓ Mise en œuvre de l'évaluation interne, dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du CASF 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur/jeune majeur en cours de mesure ✓ Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance
Programme 5 : les relations avec l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement 	
Programme 6 : les relations avec la famille et les proches		<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement
Programme 7 : la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement ✓ Les attentes de la personne et le projet personnalisé 	



Version au
26 Juin 2014